

LES MISSIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

- Introduction à la programmation
- Introduction au montage d'opération et au management de projet
- Introduction à la gestion numérique

Contexte

Aujourd'hui la commande évolue, les concours laissent place à de nouvelles formes de consultations plus globales et plus ouvertes, réinstaurant un dialogue entre maîtrise d'ouvrage & maîtrise d'œuvre où le champ de la définition programmatique tend à se poursuivre lors des études. Dans le privé la mission d'AMO fait de plus en plus partie du rôle dévolu à l'architecte. Il est d'autant plus important de bien définir juridiquement l'AMO, et ses évolutions, et d'y former les architectes. L'Assistant au Maître d'Ouvrage doit répondre à la demande toujours croissante du décideur d'être mieux accompagné tout au long des différentes phases du projet. Il doit apporter un conseil de qualité permettant de maîtriser des risques sur tous les aspects du projet. L'AMO est aussi un acteur clef dans l'organisation des données du projet qui devient un enjeu important (données techniques, de gestion, de pilotage...) avec une place grandissante du numérique dans les processus. Incontournable, le BIM devient le catalyseur de la transition numérique du secteur de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction (AIC).

Objectifs

- Comprendre les missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage générale, les risques et les contentieux, de la programmation à l'exploitation-maintenance
- Acquérir des méthodes et outils de base de la gestion de projet
- Appréhender le montage d'opération et le suivi budgétaire
- Assurer les démarches de programmation
- Appréhender les transitions numériques dans ces domaines

Capacités ou compétences professionnelles visées

Adaptation aux évolutions de la commande publique et privée et optimisation de l'accompagnement technique et financier des décideurs. Diversification des activités des agences et reconnaissance de leurs champs de compétences. Identification dans le cadre de l'exécution du marché d'AMO des moments à risques juridiques. Structuration des données de projets pour assurer la continuité numérique de la programmation à l'exploitation/maintenance.

Publics visés

Architectes, Chefs d'agence, Chargés d'études en AMO, Programmistes débutants, maîtres d'œuvre...

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire en dehors de l'exercice professionnel dans le secteur de la maîtrise d'œuvre

Personnes en situation de handicap :

N'hésitez pas à vous faire connaître au plus tôt avant votre inscription auprès de notre référent handicap pour identifier les compensations éventuelles et les prises en charge possibles.

Durée : 4 jours (32 heures de formation) en 2 modules de 2 jours

Intervenants : Lucie du HAYS, Avocate à la cour, spécialiste en droit de la construction (en marchés publics et marchés privés) ; Amavia GAVRIZI, Architecte – manager de projet, conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage (DCM – Design & Construction Management) ; Frédérique DRIENCOURT, Architecte programmatrice (CMO & Programmation) ; Nicolas LEFORT, Ingénieur – management de projet et transformation numérique, Directeur de projets (Codra).

Modalités pédagogiques

Groupe de 6 à 16 stagiaires, formation en présentiel, salle de formation équipée (vidéoprojecteur, écran, paperboard, connexion wifi à internet). Alternance entre présentation de concepts par le formateur et de mise en application par les apprenants sous forme d'études de cas concrets, proposés et encadrés.

Support pédagogique numérique remis aux participants à l'issue de chaque module.

Modalités de suivi et d'appréciation

Feuilles d'émargement par ½ journée de formation permettant de suivre l'assiduité des stagiaires. Questionnaire de satisfaction. Certificat de réalisation et attestation individuelle de fin de formation.

Modalités d'évaluation

Exercices encadrés permettant d'apprécier l'acquisition des apprentissages dispensés.
La validation est obtenue à partir de 12/20

Dates : 1 session JEUDI 10 – VENDREDI 11 OCTOBRE ET JEUDI 14 – VENDREDI 15 NOVEMBRE 2024

Tarifs : Plein tarif 1 600 € HT / Demandeur d'emploi 1 500 € HT (TVA à 20%)

possibilité de prise en charge (OPCO EP, FIF-PL, AGEFICE, ATLAS, AKTO, AFDAS, AIF France Travail, etc.)

Le label en haut à droite est décerné par la Branche architecture. La prise en charge de cette action labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'opérateur de compétences de la branche (OPCO EP)

Lieu de formation

Les Récollets

150 rue du faubourg St Martin

75010 PARIS

Détail du programme :

LES MISSIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Horaires : 9h00-13h00 / 14h00-18h00 (1h de pause pour le déjeuner)

Heures indicatives : Les participants sont invités à ne pas quitter la salle avant la fin de la séance

JOUR 1 : Cadre juridique et introduction à la programmation

I. MATIN 1 - Le cadre juridique

- Définition de l'AMO : fondements juridiques
- Qualification juridique de l'AMO
- Contentieux de l'AMO: non-respect des obligations contractuelles, requalification du contrat et conséquences juridiques
- Aide à la rédaction du contrat de l'AMO: notions fondamentales

II. MATIN 2 - La présentation de la programmation et le pré-programme

- Programmation : présentation (Génèse - Objet / Enjeux - Acteurs)
- Pré-programme :
 - Études pré-opérationnelles
 - Objectifs
 - Site
 - Identification et caractéristiques de l'usage
 - Éléments de composition

III. APRES-MIDI - Le programme

- Programme :
 - Objectifs
 - Contenu
 - Performances exigences techniques
 - Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux
- Fabrication du programme - méthode
 - Concertation
 - Retours d'expériences
 - Analyse
 - Prospective
 - Traduction spatiale
 - Formalisation
 - Ressources documentaires

Échanges et questions

Pôle de formation EVA aDig

15 rue Lucien Sampaix, 75010 PARIS

01 40 34 15 23 - contact@poleformation-idf.org - www.poleformation-idf.org

N°SIRET : 51207099600024 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France, ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat » 2 sur 3
Mise à jour du 10/07/2024

JOUR 2 : Le management du projet

- I. **MATIN - L'introduction au management du projet**
 - Notions de base et phases du projet
 - Acteurs et leurs missions
 - Missions de l'AMO en fonction du montage et des phases du projet
- II. **APRES-MIDI - Le montage d'opération**
 - Méthodes et outils d'estimation
 - Acteurs et financements
 - Estimation de l'enveloppe budgétaire travaux
 - Faisabilité

Échanges et questions

JOUR 3 : Montage d'opération, économie et suivi budgétaire

- I. **MATIN – Le management de projet**
 - Démarrage de projet
 - Objectifs et performances
 - Planning et ressources
 - Suivi et contrôle
 - Reporting
 - Clôture et retour d'expérience ;

Échanges et questions

- II. **APRES-MIDI : Méthodes et outils de management de projet**

Structuration des données :

- Les arborescences "break down structure"
- Les tâches
- Les coûts
- Les métriques

Outil de planification :

- Rôles et usages
- Mise en pratique sur un outil

Échanges et questions

JOUR 4 : Le numérique et le BIM, du programme à l'exploitation maintenance

- I. **MATIN - La continuité numérique : organisation et structuration des données de projets**
 - Le BIM c'est quoi ?
 - Place des données dans un projet
 - Base de structuration de projet : les BS (OBS, CBS, WBS, PBS, RBS...)
 - Notion d'exigence
 - Notion de collaboration, outil de collaboration,
 - Allocation de données de projet aux objets BIM
 - Illustration d'un processus de modification de programme, d'un point de vue données et BIM (approche de gestion de configuration)

Échanges et questions

- II. **APRES-MIDI - Workshop**
 - Cas d'étude

Conclusion et bilan de la formation